



## BANQUES ALIMENTAIRES

**Mon organisme offre un service de banque alimentaire.**

**Devrions-nous poursuivre les services à nos usagers?**

Il n'existe actuellement aucune preuve suggérant que la nourriture est une source ou une voie probable de transmission du coronavirus. Les scientifiques et les autorités de sécurité alimentaire du monde entier surveillent de près la propagation de la COVID-19.

Si les informations changent, nous les communiquerons et des mesures appropriées seront transmises aux groupes concernés afin d'assurer la salubrité et la sécurité des denrées distribués.

Lorsque possible, les services de banques alimentaires devraient **être maintenus** afin de venir en aide à la clientèle habituelle ainsi qu'à ceux affectés par la situation actuelle, par exemple ceux ayant une perte de revenu.

### **Pour l'ensemble du personnel impliqué**

Les employés et bénévoles qui travaillent dans les banques alimentaires doivent :

- n'avoir aucun symptôme apparenté au rhume ou à la grippe,
- ne pas être revenus de voyage à l'intérieur des 14 derniers jours,
- appliquer les mesures d'hygiène respiratoire (tousse dans le creux de son coude ou dans un mouchoir qui sera jeté immédiatement, pour ensuite se laver les mains),
- se laver les mains souvent avec du savon et durant au moins 20 secondes.

Tout employé ou bénévole ressentant des symptômes devrait s'abstenir de participer aux services et appeler le **514 644-4545** (ligne COVID-19 du gouvernement du Québec).

# COVID-19



## Pour la clientèle

- Encourager le lavage des mains avec de l'eau et du savon avant d'entrer dans les locaux. Si les installations ne le permettent pas, utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Respecter en tout temps une distance de 1 à 2 mètres entre les personnes.
- Limiter au minimum le nombre de personnes présentes à l'intérieur des locaux.
- Au besoin, faire les files d'attente dehors autant que possible.
- Encourager les usagers à quitter les lieux rapidement après avoir reçu leurs denrées ou leur panier alimentaires.
- Recommander à toute personne ayant des symptômes apparentés au rhume ou à la grippe ou revenant d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours de ne pas entrer dans les locaux.

## Le port du masque

- Le masque ne constitue pas un équipement de protection efficace pour la population générale
- L'utilisation est indiquée pour les personnes malades et ceux qui interviennent auprès d'eux (moins de 2 mètres)
- [Écoutez le message du Dr Arruda](#), Directeur de santé publique du Québec concernant le port du masque

*2020-03-20. Ces recommandations sont conformes aux directives de l'Agence de santé publique du Canada et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.*